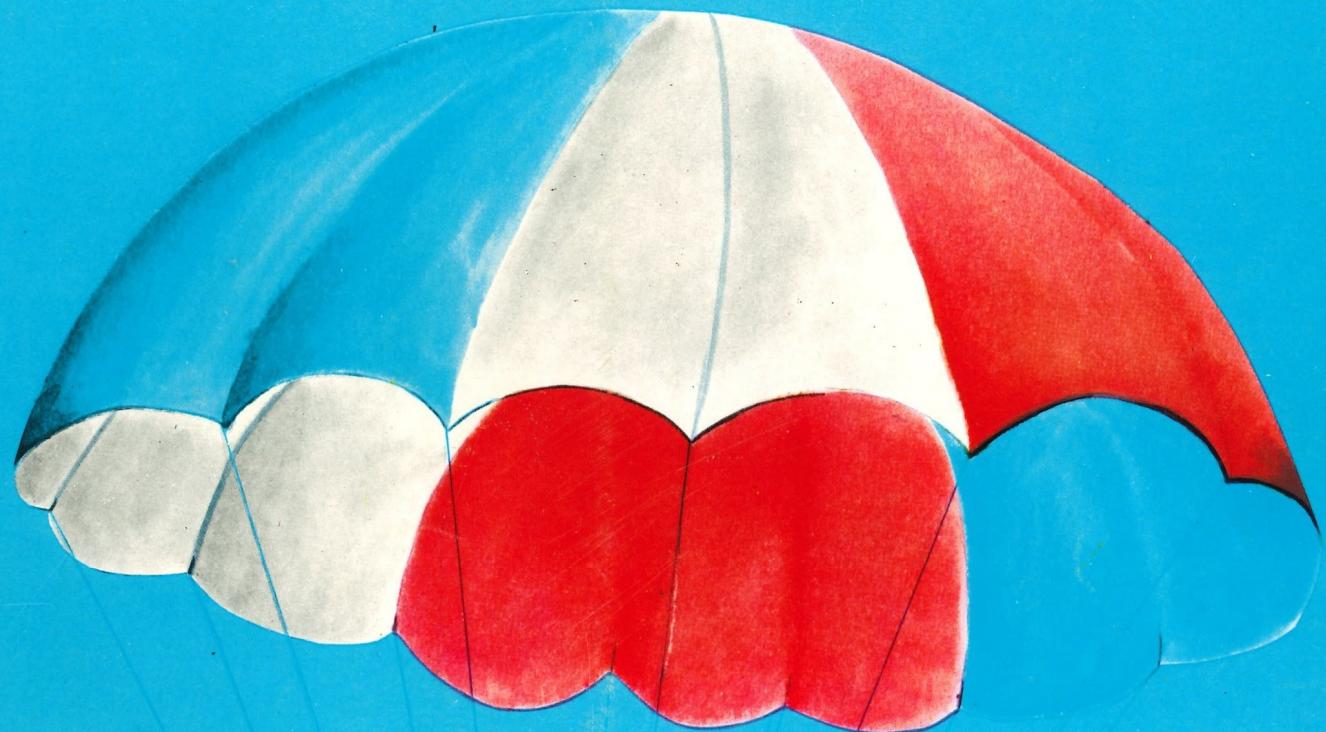
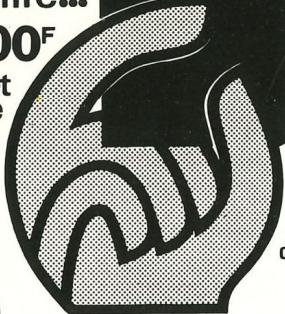


1974

SALINDES



fiancés
jeunes mariés
m.Renvier
vous offre...
200F
et votre livret
de la caisse
d'épargne ...



CAISSE D'EPARGNE

...au
1^{er} achat de
cuisine et chambre
ou séjour salon

Renvier

ALES : Rue Docteur Serres

des bois massifs
de qualité
pour des meubles
longue durée

10 ANS DE GARANTIE

AVANTAGES RENVIER :
un choix important (style et contemporain) ● des prix très
étudiés avec facilités sur mesure
10 ans de garantie sur facture ● installation gratuite
à domicile ● service après-vente par spécialistes

Entrez librement,
renseignez-vous dans tous les magasins RENVIER

Tél.: 86.08.02

RHONE PROGIL

25, Quai Paul Doumer - 92 COURBEVOIE

Alumines Spéciales et catalyseurs
Produits Fluorés Organiques
Acide Sulfurique - Produits Divers

ALUMINIUM PECHINEY

23, rue Balzac - PARIS 8ème

Alumines Métallurgiques
Produits Fluorés Minéraux
Produits Spéciaux

CANONGE & BIAILLEZ

STATION DE POMPAGE . D'EAU USEE
. D'EAU POTABLE . D'EPURATION

CHAUFFAGE CENTRAL

. TOUS SYSTEMES . CLIMATISATION
. TOUS FLUIDES . VENTILATION

18, avenue Général de Gaulle 30100 ALES Tél.: 86.06.70 et 71



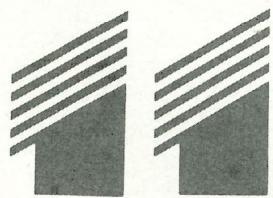
LE MAIRE VOUS PARLE



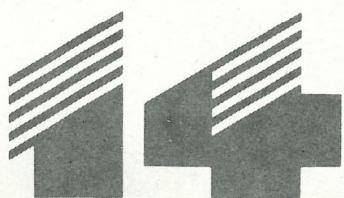
LE BUDGET



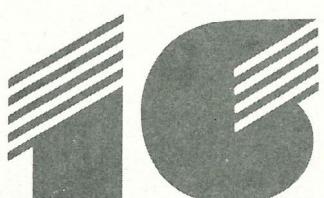
REALISATIONS 1974



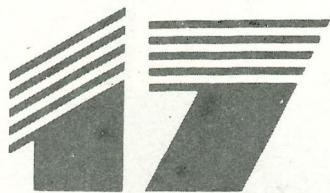
PREVISIONS POUR 75



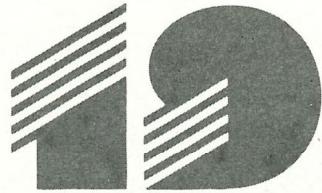
LE SPORT A SALINDRES



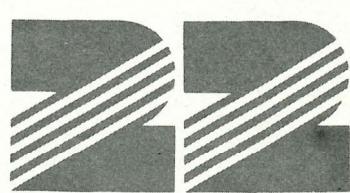
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATIONS MULTIPLES



LE BUREAU D'AIDE SOCIALE



POUR LES PERSONNES AGEES



EN BREF 1974



2, rue Peyres
13100 Aix en Provence
Tél. : 26.65.85 - 27.66.68

REDACTION DIFFUSION
MAIRIE DE SALINDRES
SALINDRES (GARD)
Arrondissement Alès
3845 habitants

Dépot légal : 1er Trimestre 1975
Reproduction interdite
Modèle déposé

SALINDRES

1974



Si tu diffères de moi, frère, loin de me léser, tu m'enrichis.

St Exupéry



Le Maire vous parle (Photo Studio Johell)

le maire vous parle

Mes chers amis,

Comme chaque année à pareille époque je viens, en vous présentant le Bulletin Municipal, le 4ème de notre mandat, vous adresser mes meilleurs vœux au seuil de l'An qui va naître. Que 1975 soit pour chacun de vous riche de joie, santé, bonheur et qu'elle voit la réalisation de vos souhaits.

Je voudrais vous dire, ou plutôt vous rappeler, que si le bulletin peut vous être présenté par la Compagnie Générale d'Editions Officielles il a été édité grâce à nos annonceurs commerçants, artisans, entrepreneurs et fournisseurs de SALINDRES ou Communes avoisinantes. Je les en remercie personnellement et je demande à tous nos administrés de leur être reconnaissants du fait de leur effort publicitaire et de leur faire confiance.

En vous renouvelant mes vœux de Bonne Année, je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Votre Maire



G. Clémenceau

La liberté c'est le droit de se discipliner soi-même pour ne pas être discipliné par les autres.



LA COMMISSION DES FINANCES

Président : DUMAS Paul, Maire
Vice - Président : GRAS Pierre

Membres

CROUSIER R. COURBIER R. BRUN N.
GUIDI J.C. MAGNANELLI G.

LE BUDGET

Par M. Paul DUMAS, Maire

QU'EST - CE QUE LE BUDGET ?

C'est l'état prévisionnel des dépenses et des recettes de la ville pour toute l'année.

POURQUOI LE BUDGET EST - IL NECESSAIRE ?

Certes, la Loi l'impose aux communes ; mais la Ville ne doit - elle pas planifier ses projets et réalisations, c'est - à - dire préciser ce qu'elle veut entretenir, construire, faire fonctionner ?...

Le Budget marque aussi les limites de la participation (Contribution) des administrés. Il trace le cadre dans lequel agit l'Administration de la Ville et sert de

base au contrôle exercé par l'Etat sur la gestion municipale.

COMMENT A ETE PREPARE LE BUDGET ?

Techniquement, il est préparé à l'inverse du budget familial où la ménagère dispose d'un salaire et ajuste ses dépenses à ce salaire.

La Ville ne peut procéder ainsi car elle a l'obligation et le devoir d'assumer certaines dépenses et de chercher à satisfaire les besoins des administrés ; elle doit donc d'abord recenser les dépenses et prévoir de les équilibrer par des recettes.

Pratiquement, le problème du budget

se pose ainsi :

- 1 - De quel pourcentage augmente dans l'année les matières, denrées et services ?
- le volume du budget augmentera par la force des choses au même rythme.
- 2 - De quel pourcentage ont augmenté les ressources des administrés (salaires et revenus) ?
- l'augmentation de la charge fiscale devra rester proportionnelle à l'augmentation des ressources des contribuables.

Je vous laisse maintenant parcourir les pages qui suivent. Je suis persuadé qu'en comparant ce que la Ville vous demande et ce que vous recevez d'une Ville «qui bouge» vous constaterez une solidarité de plus en plus grande entre les membres de la Cité.

LES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 1974

Le budget primitif de la Ville pour 1974, voté par le Conseil Municipal le 6 Mars dernier, a été arrêté, en recettes et dépenses à la somme de : 2.621.648,42 Fr.

A quoi correspondent ces 2.621.648,42 Fr. de dépenses ?

- A des dépenses d'investissement pour un montant de : 698.809,39 Fr. ce qui représente environ 28 % du budget.
- A des charges de fonctionnement (ou de gestion) pour : 1.922.839,03 Fr. soit 72 % du total des dépenses.

Comment se répartissent ces deux masses budgétaires ?



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES ANNUITES DE LA DETTE EN CAPITAL

C'est à dire le remboursement d'emprunts contractés au cours des années antérieures pour assurer le financement des programmes d'équipement.

Cette dette en capital s'élève en 1974 à 147.414,01 Fr. et représente 21 % de cette section du budget.

LES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Qui représentent la masse la plus importante des dépenses prévues.

Leur montant s'élève à : 351.395,38 Fr. soit 51 % de la section d'investissement.

Cette somme comprend :

- 270.000 Fr. de travaux de voirie tel que : ouverture d'une rue entre la rue J. Boulouvard et l'avenue du Centenaire, prolongement de l'Avenue de la Jouannenque, trottoirs rue de Provence.
- 60.000 Fr. pour l'éclairage de la rue de Provence.
- 19.395,38 Fr. pour acquisition de matériel
- 2000,00 Fr. pour achèvement des équipements en cours

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE : 200.000 Fr.

A la dette en capital se rattache un programme d'équipements qui avait été prévu sur les budgets antérieurs à savoir :

Construction du groupe scolaire 1ère et 2ème tranche.

Acquisition du jardin d'enfants à la Société Rhône Progil.

Acquisition de la propriété des Isnard pour construction d'un C.E.S.

Achat d'immeubles divers et terrains pour construction de chaussées et ouverture de rues.

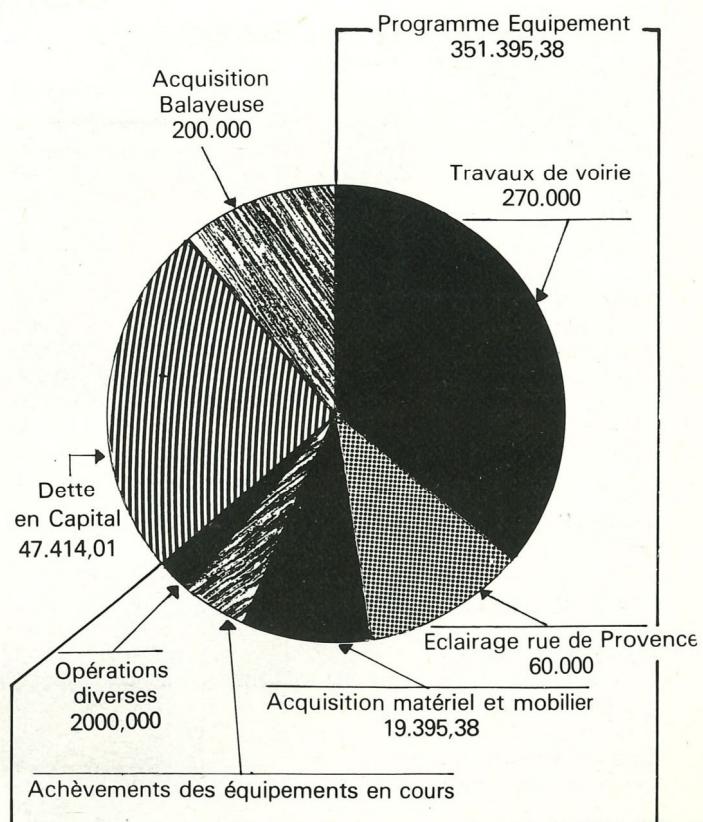
Travaux d'adduction d'eau

Travaux d'assainissement.

RECETTES

Les recettes de la section d'investissement proviennent pour une bonne part d'un prélèvement sur la section de fonctionnement, d'autre part par les emprunts et le cas échéant par des subventions d'état ou départementales.

**dépenses
d'investissement
698 809,39**



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend :

Des dépenses à caractère obligatoire pour : 1.728.142,40 Fr.

soit 72,5 % des charges de fonctionnement.

Des dépenses inévitables à caractère non obligatoire pour : 563.506,00 Fr. soit 27,5 % du budget.

les dépenses à caractère obligatoire

Les frais de personnel municipal

Personnel permanent :	359.034
Personnel auxiliaire :	150.000
Personnel divers :	97.600
Charges sociales :	154.710

Participations et contingents

Aide Sociale :	131.537
Incendie :	4.000
Conseil Prud'Hommes :	7.853
Syndicat Intercommunal :	134.500
Cotisations :	800

Frais financiers

Intérêts d'emprunts :	132.127
Frais sur emprunts :	2.120
Charges sur service	
de l'eau et assainissement :	100.000

Impôts et taxes :

Prélèvement pour	
section d'investissement :	448.809

les dépenses non légalement obligatoires

DEPENSES INEVITABLES

FOURNITURES

Pharmacie :	1.000
Habillement :	2.000
Carburants :	20.000
Combustibles :	40.000
Voirie :	20.000
Enseignement :	60.000
Sacs poubelles :	40.000

ENTRETIEN ET TRAVAUX

Charges locatives :	5.000
Bâtiments :	30.000
Chemins :	70.000
Matériel :	30.000
Outilage :	18.000
Eclairage :	55.000
Assurances :	35.000

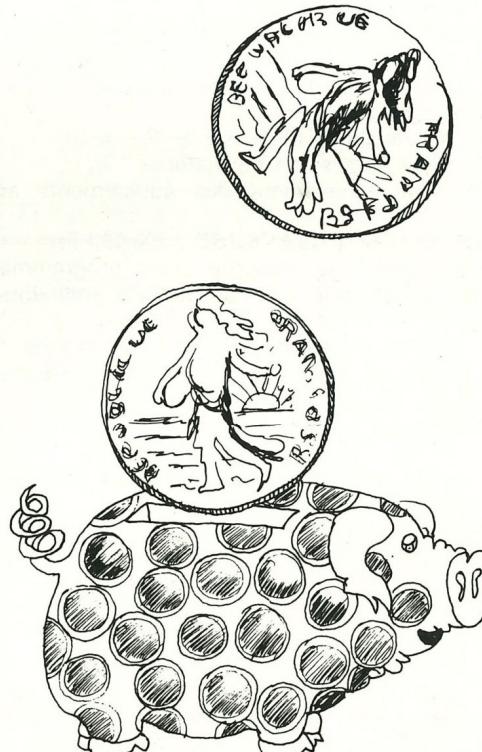
SUBVENTIONS A SOCIETES DIVERSES

.....	38.580
-------	--------

FRAIS DE GESTION GENERALE

Cérémonies	
Transports scolaires	
Fournitures de bureau	
Documentation générale	
Frais de P.T.T.	
Indemnités de fonction	
Dépenses imprévues	

98.926



réalisations 1974

Il y a quelque chose de pire dans la vie que de n'avoir pas réussi : c'est de n'avoir pas essayé. Roosevelt

Avant d'énumérer les diverses réalisations, il est utile de rappeler que l'élaboration des dossiers techniques et financiers, leur approbation ou leur modification par les autorités de tutelles, les délais indispensables aux cessions de terrains et à l'adjudication ou approbation de marchés, font qu'entre le moment où le Conseil Municipal a décidé un projet et celui du commencement des travaux un délai minimum de 18 mois est nécessaire.

Voici nos réalisations pour 1974...

ACHAT DE MATERIEL

- Balayeuse - ramasseuse
- Benne à ordures (Syndicat Intercommunal)
- Matériel de bureau
- Cabine téléphonique à prépaiement
- Machines à laver (lavois municipaux)

ACHAT DE TERRAINS

- Pour rue de Provence
- Terrains et maison pour ouverture de rue entre rue Boulovard et Av. du Centenaire
- Propriété des Isnards
- La Jouannenque pour prolongement

TRAVAUX FINIS OU EN COURS DE FINITION

VOIRIE

Construction murs de soutènement

Chemin rural de Cauvas (119 mètres)

Goudronnage chemins ruraux

- chemin de Cauvas 1ère tranche (610 mètres)
- chemin des Viges, le Ranquet (530 mètres)
- chemin du Gourgas dit «la Tapiro» (450 mètres)

Goudronnage voie à caractère de rue

- impasse rue H. Merle (72 mètres)

Ouverture de nouvelles voies à caractère de rues

- Rue de Provence (1ère tranche) terminée, bordures de trottoirs, revêtement trottoirs et couche de roulement en matériaux enrobés (540 mètres)



Cabine téléphonique (Photo Studio Johell)



Balayeuse (Photo Studio Johell)
Chantier rue de Provence (Photo Studio Johell)





Chemin de la Tapio (Photo Studio Johell)

- En cours d'exécution

Nouvelle rue (entre la rue J. Bouluvard et l'Avenue du Centenaire)
Vestiaires foot et salle de judo
Vestiaires terrain de rugby

ASSAINISSEMENT

- Saut du Loup

Séparatif et pluvial, y compris bâche de relevage - 212 mètres
la Croisée (réseau pluvial) remaniement sur divers réseaux = 360 mètres

EAU

- Amélioration de la distribution aux écarts = 812 mètres

ECLAIRAGE PUBLIC

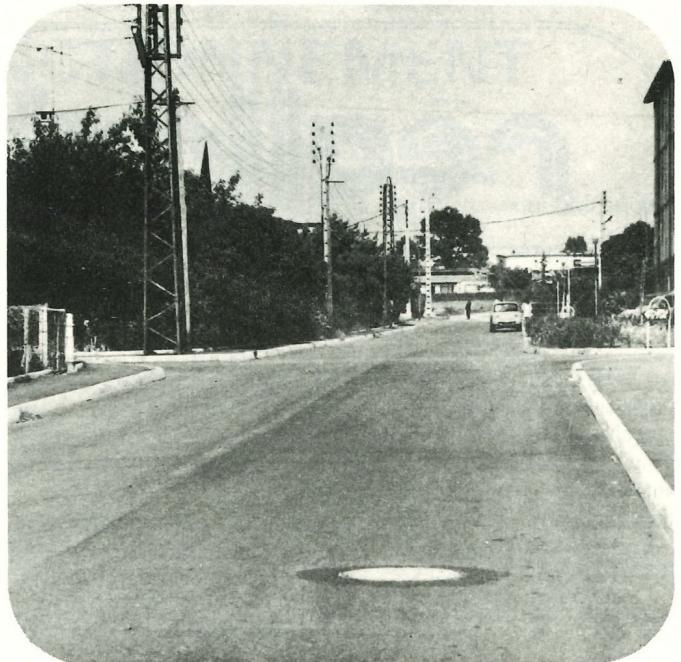
- Rue de Provence, carrefour pont submersible carrefour CD 216 et 364 = 27 points lumineux

CURAGE DE L'AVENE

- Rectification du lit de l'Avène au départ du Saut du Loup et du pont submersible supportant le CD 364 aux 3 Ponts.

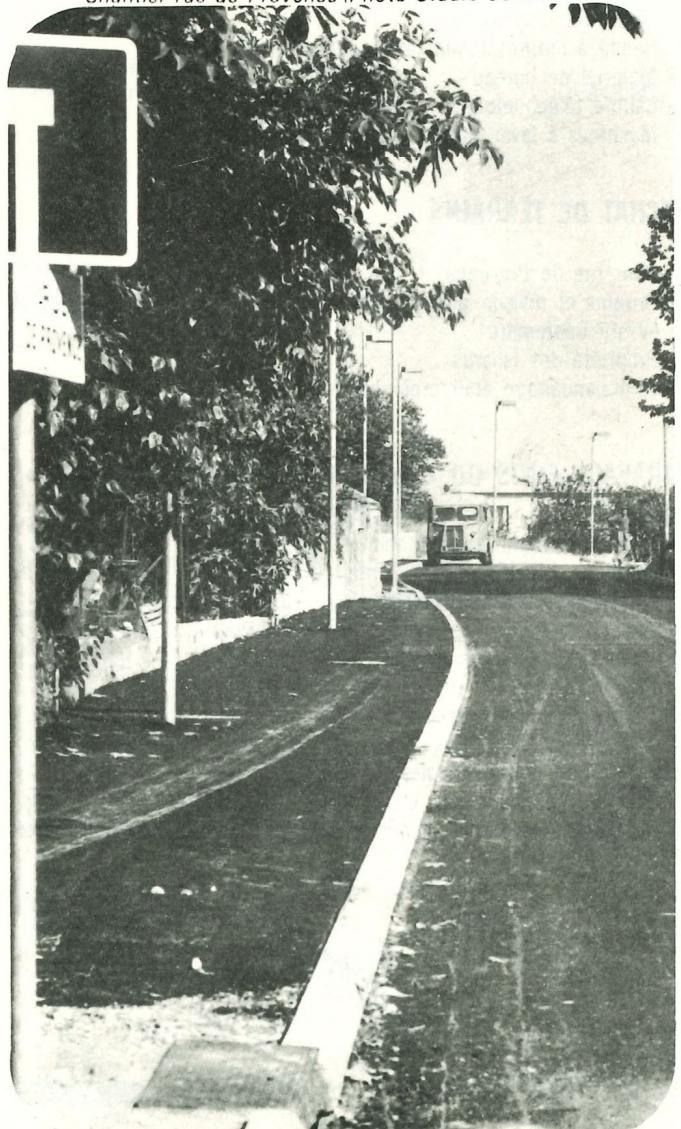
REALISATIONS DIVERSES

- Travaux exécutés par le personnel municipal
- Amenée réseau d'eau au quartier de la Thune
- Aménagement du dépôt d'ordures ménagères
- Réfection du fossé allant au Mas Légal
- Busage du ponteau allant au Mas Bressy
- Aménagement du Parc Municipal et installation de douches pour le personnel
- Réfection chemin du Mas Conil
- Délimitation des lieuxdits par pose de panneaux
- Aménagement chemin du Ranc des Couscades du quartier du Ranquet
- Plantation de végétaux à la station d'épuration
- Aménagement du chemin de la Pointe de l'Aiguille.



Avenue de la Jouannenque finie (Photo Studio Johell)

Chantier rue de Provence (Photo Studio Johell)



Previsions pour 1975

C'est par la construction du Groupe Scolaire avec aménagement des abords parking etc... que débuteront les prévisions pour 1975.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que les efforts de la municipalité sont tout spécialement concentrés sur cet objectif, dont la réalisation prendra une bonne part du budget, le financement total se chiffrant aux environs de : 3.000.000 Frs. (trois cent millions d'anciens francs). Il va sans dire que la participation de la Commune est très importante et que la municipalité attache du prix à vouloir mener à bien ce projet et aussi rapidement que possible.

Pour nous, c'est un fait, chacun exige, chaque jour d'avantage de la Ville : des voiries en bon état, des possibilités de circuler rapidement et en toute sécurité, des parkings pour stationner, un réseau d'eau et d'assainissement moderne, des améliorations dans l'éclairage public, des stades, un C.E.S. etc... Il faut créer ces équipements mais il faut ensuite les gérer et les entretenir et tout ça il faut que la collectivité paie.

Notre Commune ne refuse pas la responsabilité de répondre par des réalisations de qualités adaptées aux besoins de la population, mais encore faut-il avoir les moyens de le faire.

Après avoir fixer comme objectif principal la réalisation du Groupe Scolaire nous vous résumons ci-dessous quelques projets dont la réalisation est envisagée pour 1975...

- Aménagement et réfection de la rue Florian (dans sa partie allant de la rue J. Bouluvard au chemin de Séguissac)
- Chemin de transhumance (allant du Mas Praden au Mas Couronne)
- Construction d'un réservoir d'eau de 1500 m³
- 2ème tranche de la rue de Provence (prolongement)

Nouvelle rue (Photo Studio Johell)



Ecole maternelle (Photo Studio Johell)



Les enfants ne rélèchissent que comme des miroirs ; il leur faut le tain du respect. Tout système d'éducation leur apparaît mal fondé s'il n'embauche pas leur piété filiale.

Hervé Bazin

Rentrée scolaire 1974...

A l'heure où vous lirez ces lignes, les travaux de construction du Groupe Scolaire auront probablement commencés et feront naître en nous tous l'espoir que la rentrée 1975 se fera sous de meilleurs hospices que celle de 1974 à moins que le déroulement des travaux soit entravé par les conditions atmosphériques qui quelques fois nous jouent de mauvais tours.

Nous rappelerons pour vous la rentrée 1974 qui a vu, avec l'adjonction du Jardin d'Enfants PECHINEY, 178 bambins accueillis à l'Ecole Maternelle par cinq institutrices et trois femmes de charge.

Pour sa part, l'Ecole Primaire pour laquelle la Municipalité a pris en location les locaux autrefois occupés par l'Ecole Privée Péchiney, abrite actuellement 321 enfants dont 15 en classe de perfectionnement. Ces jeunes potaches sont accueillis par 11 institutrices plus un poste à mi-temps simultanément occupé par la Directrice et un instituteur. La location des locaux est subordonnée à la construction du Groupe Scolaire et a permis à la Municipalité d'offrir aux élèves et enseignants des locaux en très bon état d'entretien, vastes et bien éclairés.

Ecole maternelle (Photo Studio Johell)

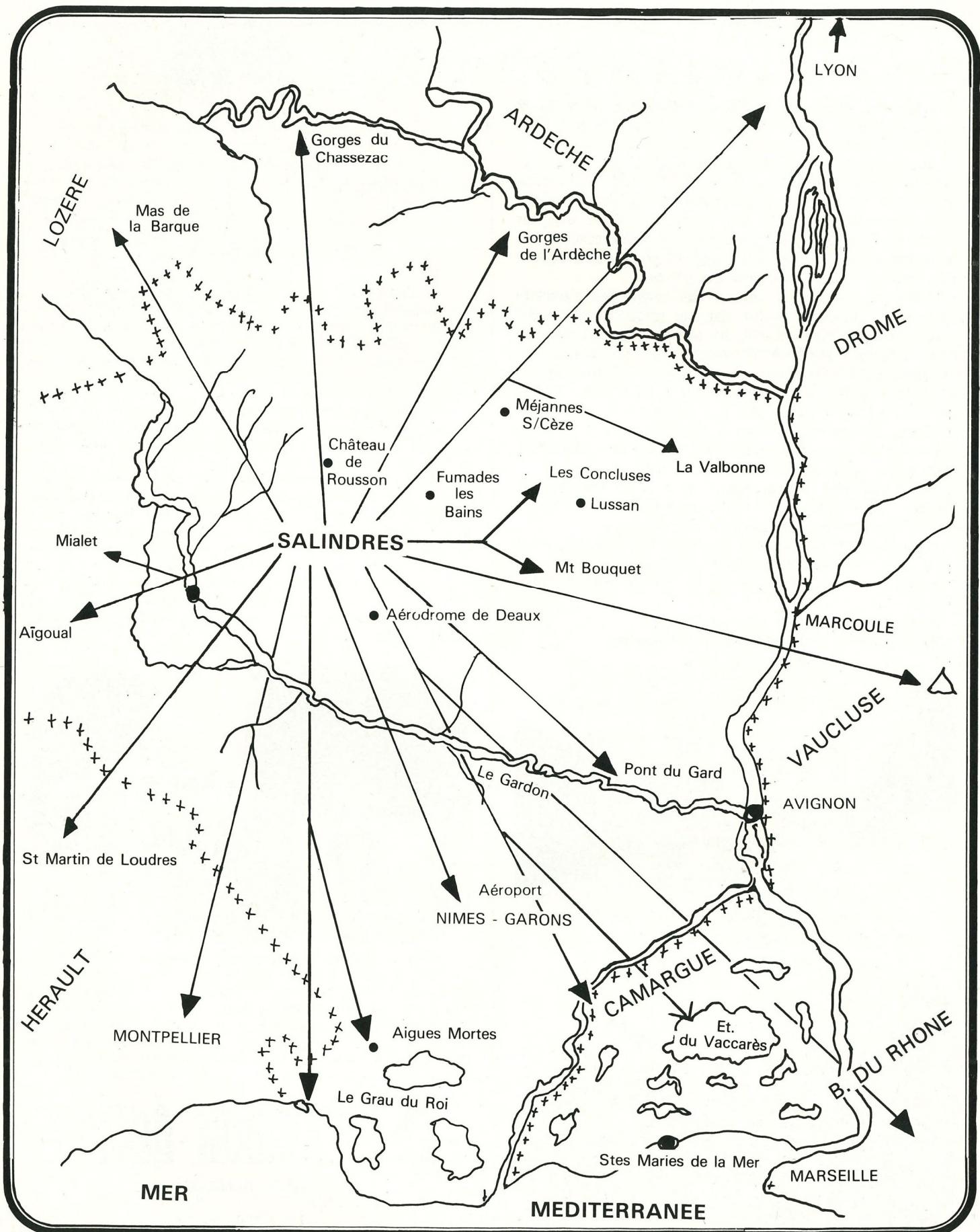


Pour le Collège d'Enseignement Général l'effectif à la rentrée scolaire est de 350 élèves enseignés par 14 professeurs, 4 techniciens, 2 instituteurs et 2 surveillants d'externat. Parmi ces 350 élèves une centaine sont 1/2 pensionnaires et prennent le repas de midi au Mess Barathieu, repas pour lesquels la participation de la Caisse des Ecoles se chiffre aux environs de 13.500 Francs.



FAMBON André

AGENCE RENAULT
Rue Henri Merle 30 - SALINDRES
Tél. : 85-61-56



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Bien des sigles barbares retiennent votre attention à travers votre presse quotidienne, et hormis pour les initiés, tous plus sibyllins les uns que les autres.

Il nous a semblé utile d'expliquer aux Salindrois qui s'intéressent à l'aménagement et à l'évolution de leur cité, sans être pour autant des spécialistes de l'urbanisme, de se reconnaître plus aisément dans ce vocabulaire rébarbatif.

Voici les définitions des abréviations les plus usitées en ce domaine.



C.U. Certificat d'Urbanisme

C'est un certificat qui est délivré par l'administration à la demande du propriétaire d'un terrain ou de toute personne intéressée par un terrain. Ce certificat précise si le terrain peut être affecté ou non à la construction ou s'il peut être utilisé ou non pour la réalisation d'une opération déterminée. Valable six mois, il permet ainsi de connaître la constructibilité d'un terrain mais il n'est en aucun cas assimilable au permis de construire.

P.U.D. Les Plans d'Urbanisme Directeurs sont les anciens documents d'urbanisme ; ils seront progressivement remplacés par les P.O.S.

P.D.U.I. Plan Directeur d'Urbanisme Intercommunal.

P.O.S. Le Plan d'Occupation des Sols est le document d'urbanisme d'une ou de plusieurs communes composé de documents graphiques qui localisent des zones (zones urbaines, zones naturelles,...), d'un règlement qui fixe le droit applicable à chacune des zones et d'annexes techniques. Il permet :

- de définir avec clarté et certitude les droits attachés à chaque terrain,

- de protéger les espaces naturels (agriculture, sites, paysages, forêts...)

- de mieux organiser l'implantation et la desserte des constructions situées dans les zones urbaines ;

- de ménager les emplacements nécessaires aux équipements futurs.

Elaboré conjointement par les services de l'Etat et les communes intéressées, le P.O.S. est opposable aux tiers.

C.O.S. Le coefficient d'Occupation du Sol définit, en fonction de la capacité des équipements collectifs existants ou en cours de réalisation, l'unité de mesure de la densité. C'est un nombre qui, multiplié par la superficie du terrain, permet de connaître la surface de plancher autorisée : un C.O.S. de 2 appliquée à un terrain de 1 500 m² permet de construire 3 000 m² de planchers.

S.D.A.U. Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme est un document d'urbanisme qui est élaboré conjointement par les services de l'Etat et les communes intéressées ; il définit, pour un aire géographique étendue, les grandes orientations de développement à long terme (zones à urbaniser, zones à protéger, équipements principaux). Il sert de base aux décisions de l'administration (élaboration des P.O.S., réalisation des Z.A.C...) mais n'est pas opposable aux tiers.

Z.A.C.

La zone d'aménagement concerté est une zone où la puissance publique décide d'intervenir pour aménager ou faire aménager des terrains en vue de leur construction. L'aménageur, public ou privé, et la collectivité publique fixent d'un commun accord les équipements qu'ils doivent mutuellement réaliser (écoles, espaces verts, voiries...). Les constructions doivent se faire conformément au Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.), document d'urbanisme ayant la même nature et le même contenu qu'un P.O.S. La Z.A.C. a remplacé la Z.U.P.

Z.A.D. La zone d'aménagement différé est une zone dans laquelle est institué un droit de préemption : les intentions de vente de terrains doivent être déclarées à la puissance publique qui peut éventuellement se porter acquéreur à un prix fixé, à défaut d'accord amiable, comme en matière d'expropriation. On dit par exemple que la commune exerce son droit de préemption quand elle achète le terrain dont la vente a été déclarée.

le sport à salindres

par André CHELAY

Le sport tend à assembler en un faisceau radieux tous les principes concourant au perfectionnement de l'homme.

Pierre de Coubertin

Notre bulletin 1973 dans sa rubrique sportive parlait du Club le plus important l'A.S.S. Sa composition, sa formation et surtout son développement formidable. Il est bon, souhaitable, que les activités sportives, loisirs divers, connaissent une dimension plus grande au fil des années mais il faut savoir aussi les problèmes quasi - insurmontables que cela pose au point de vue installations. Certes, s'il est facile de créer des équipes nouvelles, il est beaucoup plus difficile de suivre en installations.

En effet, des installations vétustes, en tout cas insuffisantes ne répondent plus aux besoins des foot - balleurs. Un problème : celui du judo devait être résolu également très vite, le ping - pong etc... C'est une marrée de demandes que nous comprenons très bien mais que nous ne pouvons satisfaire en totalité.



Très rapidement, nous avons envisagé la mise en place d'un ensemble vestiaires - salle de judo d'excellente présentation comprenant un vestiaire avec douches et sanitaire complet et une grande salle pour le Tatami, 2 vestiaires (filles - garçons) avec douches.

Nous avons essayé dans un premier temps de régler les problèmes très urgents et nous pensons que la création de ces deux bâtiments répondent aux urgences du moment mais tous les problèmes ne sont pas réglés et nous le savons.

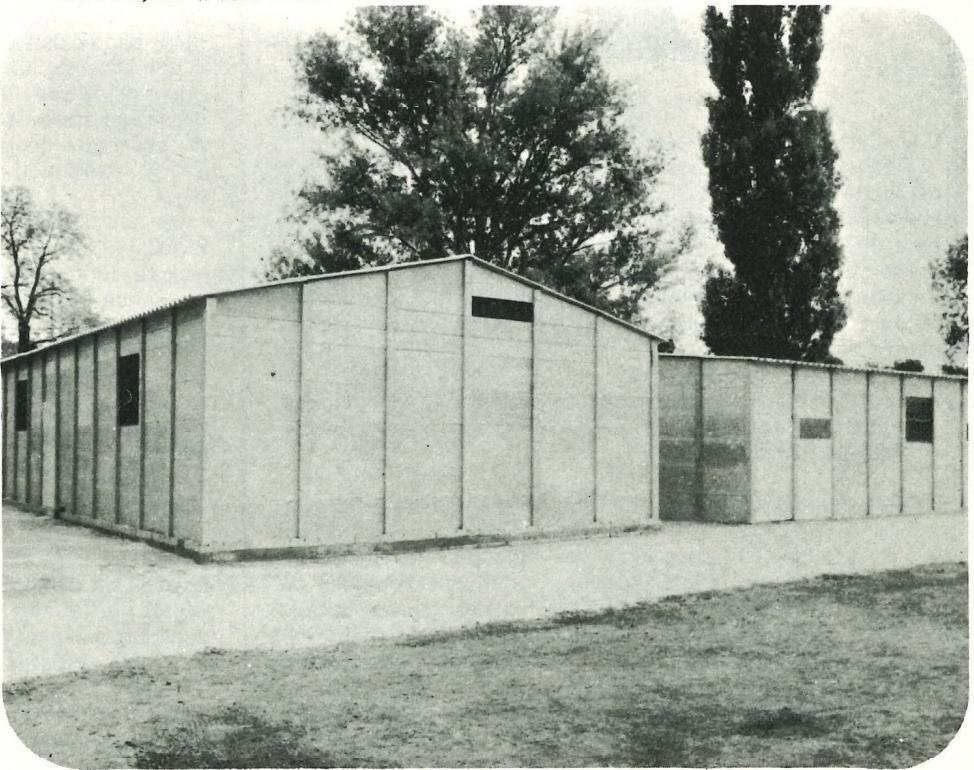


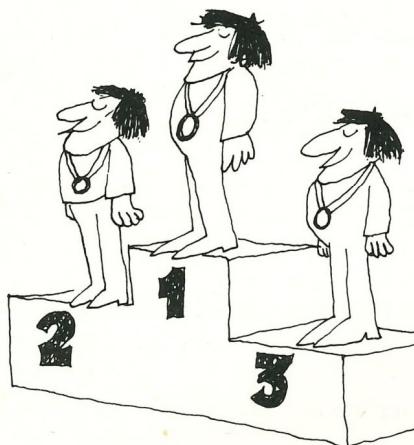
C'est la raison pour laquelle nous vous demandons sportifs jeunes et moins jeunes, d'être convaincus que votre Municipalité fait le maximum, que vos problèmes sont connus, étudiés et dans le mesure où une solution peut être envisagée nul doute alors que nous nous employons à vous satisfaire. Celà, certains le savent d'autres au contraire pensent que d'un coup de baguette

magique la municipalité peut tout. En effet elle peut tout, mais avec de l'argent et là pas de prestidigitation il n'y a que le denier du contribuable fortement mis à l'épreuve pour la période 74 - 75 où d'autres urgences sont là aussi présentes.



Salle de judo (Photo Studio Jophell)





DE L'ENTREE A L'A.S.S. A JUIN 1974

A la création de l'A.S.S. le P.P.C.S. est une des premières sections à adhérer. Entre 1965 et 1972 l'équipe première a joué en championnat régional. C'est au cours de cette période que 2 jeunes joueurs de talent (PIATON et CAPELLE) ont accédé à un classement individuel en 3ème série qui leur vaudra de représenter à plusieurs reprises les couleurs régionales à un échelon supérieur.

L'équipe dirigeante a été frappée et désorganisée par la mort accidentelle de deux de ses secrétaires (SERRANO et MIALANE)

AGNIEL et de MALAVAS ont su préserver l'élan de la section et se sont vus attribués la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.



L'élan premier de la section étant tout au long de cette période la formation et l'épanouissement de tous les jeunes qui nous ont été confiés. Organisation annuelle de la fameuse «Coupe d'Avril».

Enfin après deux années d'interruption de compétition l'équipe première a accédé à la fin de la saison 73 - 74 en Régionale 2.

SAISON 1974 - 1975

- formation du bureau : DE MALAVAS, GIBERT, AGNIEL, BERARD, BELLAGAMBA, TOSI, BONNET, CHARRE

- 26 licenciés seniors

- 18 licenciés jeunes

Une quarantaine d'adhérents non licenciés

- 1 équipe engagée en Régionale 2, 1 équipe engagée en départementale 1, 1 équipe engagée en départementale 2.

- Plusieurs équipes en ALES - VILLE

- 1 école de tennis de table (le mardi

- à 17 H 30 annexe de la salle paroissiale

- 1 journée de championnat individuel

- du Gard au Gymnase Municipal le 1er

- décembre 74

- 1 journée de championnat individuel

- du Languedoc gymnase municipal, le 9

- février 1975

- 1 tournoi individuel sur le plan local.

DESTINATION

Sport de détente et de compétition, le tennis de table intéresse de plus en plus de personnes, malheureusement, la section ne possède que des installations sportives de fortune : à l'entraînement 30 jeunes pour 2 tables, en compétition utilisation de locaux ne correspondant pas aux normes de la fédération.

Nous espérons que très rapidement, les pouvoirs publics nous aideront à solutionner ce problème qui est devenu vital pour la section.

LE TENNIS DE TABLE

ORIGINES

Aux environs de l'année 1925, de nombreux pongistes Salindrois participent déjà à des compétitions officielles.

Plus tard, le Ping Pong Club SALINDROIS connaît une certaine renommée (plusieurs champions individuels du Gard : FORNAROLI, BOURRET, DE MALAVAS)

Sté Conduites et Canalisations

29, Rue de Rome - PARIS (8e)
Adduction d'eau potable - Assainissement
Stations de Pompage et de Relèvement
Centre de Travaux à MILLAU (12)
et MONTPELLIER (34)

rampe St Jean -

ALES - Tél.: 86.01.29

VETEMENTS SPORTS
CAMPING

Exposition : Route de Nîmes

Tél. : 86-05-54

Agent Régional des Caravanes «DIGUE»

Spécialiste du Ski
et du Ski de randonnée

La Hutte



TOUT EST POSSIBLE...

avec les PREFABRIQUES «SOTRACO»

- GARAGES - BUNGALOWS - ABRIS DE JARDINS -
- SERRES - HANGARS
- BUREAUX - VESTIAIRES - ENTREPOTS -
- ATELIERS
- POULAILLERS - CLAPIERS - ECURIES

Concess. Départements 30 - 07 et 48

Exposition : 44 Avenue d'Alsace - ALES

ET A BON COMPTE
Ets R. MASSOT

Tél. : (66) 52.06.27

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES MEJANNES, MONS, SALINDRES

par M. St MARTIN Maire de Mons
Vice - Président du Syndicat Intercommunal

Après de nombreux et fructueux contacts entre les Maires et les représentants des trois collectivités, ce Syndicat a vu officiellement le jour par délibération du Comité Syndical en date du 27 Novembre 1972.

Avant la création de ce Syndicat, SALINDRES, certes, avait depuis longtemps déjà son propre service d'enlèvement d'ordures ménagères. Mons. depuis 1965 avait le sien dans le cadre d'un Syndicat comprenant les Communes de Rousson, St Julien les Rosiers et St Privat des Vieux. Par contre Méjannes, malgré quelques essais infructueux, n'avait pas de collecte organisée.

Dans un but d'entraide, de solidarité mais aussi d'efficacité, les responsables locaux ont décidé d'unir leurs efforts pour lutter efficacement contre un problème devenant de jour en jour plus pressant à résoudre : la destruction des ordures ménagères.

En janvier 1973, nos projets devenaient réalité et la benne de Salindres, mise provisoirement à notre disposition, jouait pleinement son rôle.

Depuis lors, l'acquisition par le Syndicat d'un véhicule mieux adapté, plus robuste, d'un volume supérieur, assure régulièrement la collecte, tous les jours à Salindres, les mardi et vendredi à Méjannes et à Mons et celà à la satisfaction des usagers.

Ce n'est qu'un premier pas vers une coopération intercommunale plus étendue, d'autres communes peuvent si elles le désirent, se joindre à nous et celà quant elles le voudront. L'enlèvement, la destruction des ordures ménagères a été l'élément majeur motivant la création de ce Syndicat mais peu à peu d'autres projets verront le jour. Nos réflexions mises en commun, nos échanges de vues, les réalisations effectuées ailleurs, nous ont conduit à envisager notre propre usine d'incinération. Plusieurs terrains sont proposés, celui de Mons s'avère le mieux situé pour une implantation moins onéreuse.

Mons ne pouvant recueillir seul la pollution, les représentants du Syndicat se sont rendus à Bourg Madame (P.O.) pour visiter une usine qui répond en tous points aux normes intéressant le projet du Syndicat.

Ce projet a été accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal de Mons.

Après les formalités d'usage concernant l'acquisition des terrains, le service des Mines donnait avis favorable au projet, et l'enquête commodo - incommodo ordonnée. Malheureusement, la Direction Départementale de l'Agriculture ne pouvait donner une

Benne à ordures (Photo Studio Johell)



suite favorable à l'implantation de cette usine, non pour le projet lui-même, mais pour l'impossibilité de pouvoir subventionner ce projet dans l'immédiat. Nullement découragés, puisque promesse de subvention nous est faite pour 1976, nous envisageons d'utiliser sur la Commune de Mons une décharge publique bien aménagée et qui serait propre à nos trois communes.

Encore une question ?... Comment sont réparties les charges permettant le fonctionnement du Syndicat ?...

De la façon la plus élémentaire : au prorata du nombre d'habitants de chaque commune et au nombre de ramassages hebdomadaires.

L'UNION FAISANT LA FORCE : nous en avons fait un symbole d'entente, de coopération, de concessions réciproques pour apporter à nos populations ce qu'elles attendent de leurs responsables.



le bureau d'aide sociale

1- Les bureaux d'aide sociale, d'abord créés par le décret du 29 Novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance, puis supprimés par la loi du 31 décembre 1954 ont été définitivement rétablis par le décret du 2 février 1955.

Il s'agit d'établissements publics qui remplacent les anciens bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance, dont les biens, droits et engagements, y compris la représentation des pauvres de la commune sont transférés de plein droit aux nouveaux bureaux d'aide sociale, sans que ce transfert puisse porter atteinte aux affectations régulièrement établies.

Il existe un bureau d'aide sociale dans chaque commune ou chaque groupement de communes, constitué en application des dispositions du Code de l'administration communale relatives aux syndicats de communes.

ATTRIBUTIONS

2- Les bureaux d'aide sociale instruisent les demandes d'admission au bénéfice des formes d'aide sociale qui relèvent de leur compétence en utilisant, le cas échéant, le concours des visiteurs - enquêteurs. Ils émettent sur chaque demande un avis. Cet avis, dont l'absence pourrait constituer matière à recours, est l'un des éléments essentiels dont disposent les commissions d'admission.

Les demandes, dûment instruites, sont adressées dans le mois de leur réception au préfet, qui les transmet au secrétariat de la commission d'admission, avec l'avis du bureau d'aide sociale et celui du conseil municipal, lorsque le maire ou le bureau d'aide sociale a demandé la consultation de cette assemblée.

3. En outre, les bureaux d'aide sociale exercent une action de prévoyance, d'entraide et d'hygiène sociale en liaison avec les services publics et les institutions privées, en venant en aide ou en suppléant, conformément à la loi, aux initiatives publiques ou privées défaillantes.

Ils agissent notamment par la distribution de secours en bons, en nature et en espèces, la création de crèches, pouponnières, garderies d'enfants, restaurants d'entraide, ateliers d'assistance par le travail et la création de services sociaux et permanences sociales.

Leur action à l'égard des personnes âgées s'exerce, en outre, par la création et la gestion de services d'aides ménagères et de soins à domicile, de centres d'activités culturelles et manuelles, la création et la gestion de logements, de logements - foyers, l'organisation de vacances et loisirs ainsi que la contribution à la création de maisons de retraite (D. No 276 et 277 du 16 mars 1963).

RESSOURCES

4- Pour pouvoir assumer le rôle qui leur est confié, les bureaux d'aide sociale doivent disposer de certaines ressources. On distingue

Commission d'aide sociale du travail (Photo Studio Johell)



les recettes ordinaires et les recettes extraordinaires. Parmi les premières on trouve les revenus du patrimoine mobilier et immobilier, une part du produit des concessions de terrains dans les cimetières, une fraction des sommes perçues au titre de l'impôt sur les spectacles et les remboursements du service départemental, d'aide sociale. Parmi les secondes, les dons et legs, le produits des quêtes ou collectes et les emprunts. Mais ces ressources bien souvent sont insuffisantes et le bureau doit faire appel aux subventions du conseil municipal, soit pour financer partiellement l'ensemble de ses dépenses d'aide sociale facultative, soit pour permettre une action particulière dans le même domaine.

COMPOSITION DU BUREAU D'AIDE SOCIALE

Président : DUMAS Paul, Maire

Membres : MM. MOLLO, CLOT, CHELAY, MAGNANELLI, MMmes BERARD G., GAUTHIER S., NUNEZ E., PALLADE A.

ACTIVITES DU B.A.S. EN 1974

Dossiers présentés et instruits :

Hospitalisations 10. allocations aux grands infirmes 4, aide ménagère aux personnes âgées 10, placements maisons de repos et colonies sanitaires 6. cartes d'invalidité 4, allocation militaire 2, secours en argent 3.

Personnes âgées :

Goûter organisé dans le cadre des festivités de juin qui groupa 200 personnes.

Repas de fin d'année offert au plus de 70 ans.

ASSOCIATION ALESIENNE PARENTS ENFANTS INADAPTES CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

C'est une erreur de penser que l'on pourra tout exiger de la vie. Il faut plutôt s'attendre à ce que la vie nous demande beaucoup.

Fontenelle

Les ateliers du Val d'Arias créés par l'Association Alésienne Parents Enfants Inadaptés, affiliée à l'Union Nationale Parents Enfants Inadaptés ont pour vocation l'accueil des handicapés mentaux adultes de l'arrondissement d'Alès, ces ateliers sont la suite logique de l'I.M.E.P.R.O. de Rochebelle.

Plus de 30 handicapés à ce jour travaillent dans ce Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) établissement à la fois Social et économique à caractère Industriel, Artisanal et Agricole.

Les handicapés peuvent exercer leur droit au travail suivant des horaires et des rythmes adaptés à chacun. Un C.A.T. est en situation de carrefour entre les structures éducatives et thérapeutiques, les structures socio - culturelles (habitat, loisirs) et les structures professionnelles, ceci exige un personnel compétent aux qualités humaines et techniques d'autant plus élevées que les handicaps des pensionnaires sont nombreux et graves.

La deuxième tranche de travaux, agrandissement de l'atelier devrait s'effectuer courant 1975 et dès que les fonds nécessaires auront été recueillis un foyer sera construit pour accueillir les adultes sans famille ou ceux dont les parents ne peuvent plus assumer une charge aussi lourde.

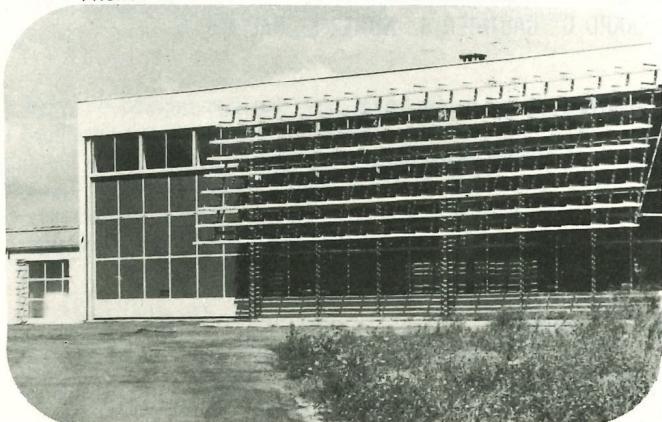
Des entreprises de Salindres et d'Alès fournissent certains travaux en sous - traitance.

La Municipalité et la population de Salindres ont bien compris l'utilité de ce Centre ; la Municipalité en cédant le terrain en 1969, en suite en accordant des subventions, des garanties d'emprunt et en effectuant divers travaux ; la population par ses dons et sa participation aux diverses manifestations (lotos, opérations brioches).

En créant un C.A.T. les parents désirent modifier l'idée que l'on peut se faire de l'handicapé mental et permettre à celui - ci d'exercer dans les meilleures conditions son droit à la vie, son droit au travail et son droit à une existence décente non fondée sur l'assistance ou le bon sentiment.

André VILLARET

Atelier du val d'Arias (Photo Studio Johell)



VIOLETTE et RIEU

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
CHAUDRONNERIE

route de Bagnols - 30 St Privat des Vieux - Tél.:86.18.46

ENTREPRISE DE PEINTURE

POPOFF ET MARCO

30 ter, rue Fernand Pelloutier - ALES

Tél.:86.08.35 86.29.76

Entreprise Travaux Publics
Goudronnage - Construction de routes

LAUPIE Frères s.a.r.l.

Tél. : 8 à Navacelles 30 NAVACELLES

«FONDERIE des PRES-RASCLAUX»

Fondée en 1854

Jacques ESCALIER

43, Prés-Rasclaux ALES Rél. : 86-00-32
PIECES FONTE MECANIQUE et REFRACTAIRE

Bar «CAVEAU de L'ALMA»

ALES

Dans un cadre rénové, une ambiance agréable

Création d'une nouvelle piste

De 22 heures à 5 heures - Réservation : Tél.:86.05.10

SANITAIRE CHAUFFAGE

VALENTIN Roger

SALINDRES

Tél.:85.61.95

RENAULT ALES

VOUS PROPOSE LA GAMME
R4 - R5 - R6 - R12. TS - R12 Break
R16 - R16 TX - R15 - R17
aux meilleures conditions de crédits et de reprises
Tél. : 86.49.64

Pour les personnes agées

L'ASSOCIATION SALINDROISE POUR L'AIDE MENAGERE A DOMICILE

Il est court le temps que durera votre jeunesse ! Les simples fleurs de la colline se fanent, mais pour refleurir. Mais nous, jamais nous ne retrouverons la jeunesse.

Oscar Wilde

Crée en mai 1973, cette Association a pour but de faire bénéficier les personnes âgées des services d'une aide ménagère, lorsque, vivant seules à leur foyer, et par suite de maladie ou d'incapacité physique, elles ont des difficultés pour accomplir les tâches de la vie courante.

Cet avantage est consenti, après constitution d'un dossier, par les Caisses de Retraite ; l'Association, ayant maintenant signé des conventions avec la Sécurité Sociale, l'Aide Sociale, les Mines, la Mutualité Agricole, la S.N.C.F., peut pratiquement intervenir chez tous les retraités. Les heures de travail de l'aide ménagère sont payées, soit en totalité soit en partie selon les ressources des intéressés, par l'Association qui est chargée d'en demander le rembourse-

ment aux Caisses de Retraite. Les personnes retraitées n'ont en conséquence et dans la plupart des cas aucun frais à assurer.

Actuellement, des aides ménagères se rendent au foyer d'une vingtaine de personnes âgées de notre Cité, leur apportant aide matérielle et amitié. Plus de 3.000 heures de travail ont déjà été effectuées ! Cette Association semble donc bien correspondre à un besoin et nous souhaitons poursuivre notre activité avec l'appui de notre Municipalité et la compréhension de tous. Que toutes les personnes ou associations qui nous ont apporté leurs encouragements et leur soutien financier soient ici remerciées et qu'elles sachent combien les personnes âgées sont soulagées et réconfortées par la présence de leur aide ménagère.

Goûter des personnes âgées (Photo Studio Johell)



1974 EN BRIEF



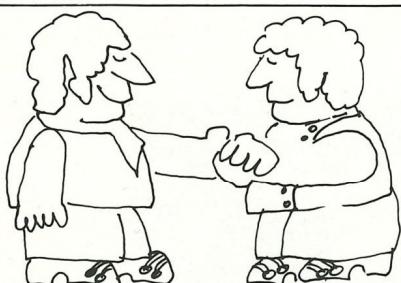
(21 janvier 1974)

ELECTRIFICATION DES ECARTS

Dans le cadre du projet d'électrification des écarts de notre commune, les travaux sont actuellement en cours. C'est ainsi que les rues du Malpas et de la Tour ainsi que la Croix de Séverac n'auront très bientôt plus rien à envier (dans ce domaine) aux artères du centre de notre cité. Ce qui, bien entendu, sera fort apprécié par les habitants des différents quartiers desservis par ces «voies lumineuses».



Chantier rue de Provence (Photo Studio Johell)



VERS LA CREATION D'UNE ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS SALINDROIS

(24 janvier 1974)

Sous l'initiative de plusieurs d'entre eux, commerçants, industriels et

artisans salindrois se sont réunis la semaine dernière pour élaborer les grandes lignes d'une association qui grouperait en son sein les travailleurs indépendants de notre localité.

Cette prise de contact semble avoir été fructueuse puisque une nouvelle réunion est prévue ce jeudi, à partir de 20 H 30, à la salle communale.

Le principal objectif de cette future association, qui prendrait le nom de U.C.I.A. (Union des Commerçants, Industriels et Artisans), serait de relancer le commerce local en organisant diverses manifestations (quinzaine commerciale, festivités, braderies, etc...), susceptibles d'intéresser le «consommateur» salindrois.

Une heureuse initiative qui sera (nous n'en doutons pas) favorablement accueillie par notre laborieuse population.



DISTINCTION

(16 mai)

A l'occasion de l'assemblée générale départementale du Service des affaires culturelles et de la protection de la nature qui s'est récemment tenue à Nîmes, notre sympathique concitoyen, M. Emile Guy, a reçu, des mains du directeur du Gard de cet organisme, la médaille d'or, pour son inlassable dévouement en faveur de la nature et en particulier de la pisciculture.

Déjà titulaire de la médaille de bronze depuis quinze ans, le nouveau diplôme d'honneur attribué à M. Guy est amplement mérité et récompense une activité bénévole ininterrompue depuis de longues années.

Au récipiendaire, nous adressons nos bien vives félicitations.

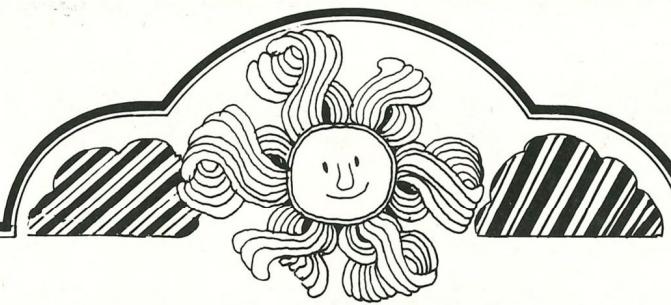
L'HARMONIE MUNICIPALE

(4 février 1974)

Depuis de nombreuses années, M. RENARD dirige et coordonne avec compétence, autorité et dévouement l'évolution de notre Harmonie Municipale et Ecole de Musique qui groupent 50 élèves à l'Ecole et 40 participants à l'Harmonie. Jeunes et vieux forment ainsi un groupe cohérent et homogène comme peuvent s'en rendre compte les nombreux spectateurs qui assistent aux concerts donnés au Centre Récréatif.

L'Harmonie municipale (Photo Studio Johell)





opération emmaüs jeunesse

Au cours de l'été plus de 4000 jeunes originaires de tous les coins du monde sont venus participer à l'OPERATION EMMAÜS JEUNESSE 74» qui était organisée dans les départements de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Gard, de la Lozère et du Vaucluse.

Répondant au défi que constituent les Chiffonniers d'Emmaüs, pauvres qui travaillent pour venir en aide à plus pauvres qu'eux, ils ont consacré une partie de leurs vacances à récupérer les rebuts de notre société de consommation pour lutter contre la misère.

Le camp de SALINDRES s'est ouvert le 1er Août. Il regroupait 25 garçons et filles, étudiants pour la plupart, qui représentaient 7 nations : Egypte, Espagne, Etats - Unis, France, Italie, Maroc et Pays Bas.

En 15 jours, aidé par des volontaires des différentes communes ils ont ramassé à Brouzet, Les Plans, Méjannes, Mons, Rousson, St Julien les Rosiers, St Just et Vacquières, St Privat des Vieux, Salindres, Servas et Seynes : 20 tonnes de revues, 5 tonnes de journaux, 4 tonnes de carton, 12 tonnes de chiffons, 14 tonnes de ferraille et 10 tonnes de verre.

Deux semaines de travail ont ensuite été nécessaires pour trier et conditionner tous ces matériaux et récupérer ce qui pouvait être vendu au bric à brac. Le tri des métaux non ferreux se poursuit encore au camp d'Alès.

Le bilan financier provisoire du Camp de Salindres s'établit à

environ 60.000 Frs. de recettes pour 4000 Frs. de frais de fonctionnement.

Le bénéfice de l'opération sera réparti par le Conseil d'Administration de l'Union des Amis d'Emmaüs dans les conditions suivantes :

- un quart pour financer un projet présenté par le Comité de Salindres

- les trois quarts restant étant affectés à l'aide aux pays en développement, à des actions contre les différentes formes de misères en France et à l'extension des Communautés d'Emmaüs et du Camp des Jeunes.

Le Comité des Amis d'Emmaüs de SALINDRES profite de ce bulletin pour remercier tous les habitants de leur générosité et du bon accueil qu'ils ont réservé aux équipes de ramasseurs. Il remercie également tous ceux qui ont donné de leur temps à la cuisine, au cours de ramassage ou pendant la vente au bric à brac ainsi que ceux qui ont prêté du matériel ou des véhicules indispensables pour la réussite de l'opération.

Le Comité remercie enfin la Municipalité pour l'aide importante qu'elle lui a apportée dans l'installation du Camp.

LE COMITE D'EMMAÜS

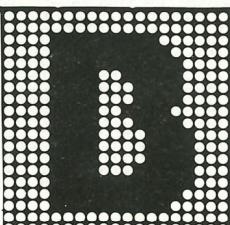
LE MATERIEL DE VOIRIE

43, rue Michel Carré - 95102 ARGENTEUIL
Tél.: 961.83.55

LE SPECIALISTE FRANCAIS DES ENGINS
DE NETTOIEMENT

Banque Nationale de Paris

39, bis Rue d'Avéjan ALES
Tél.: 86.17.12 ou 13
Rue Henri Merle SALINDRES
Tél.: 85.61.04



Delta Distribution Produits
d'Hygiène et d'Entretien



Spécialiste pour tous problèmes
d'entretien en collectivités et industries
TEMANA SHELL - CLADE - MINNESOTA - LOTUS

Rue de la Montagnette 30300 BEAUCAIRE
Tél.: (66) 87.15.10

à rhône progil en 1974

LA POST COMBUSTION

Il s'agit d'une réalisation de première importance et celà à l'échelle internationale.

Les chercheurs de l'usine ont obtenu en septembre 1973 un très grand succès en réussissant après plus de 20 ans de rechercher à mettre au point un support de catalyseur pour pot d'échappement d'automobiles, permettant d'éliminer les gaz toxiques.

Aux Etats Unis l'agence pour la protection de l'environnement imposant aux constructeurs de voitures de réduire de 90 % le taux d'oxyde de carbone et d'hydrocarbures rejetés dans l'atmosphère et ceci à partir de 1976 une solution devait être trouvée.

Il apparaissait rapidement que la solution rationnelle était de compléter la combustion des imbrûlés.

Le plus grand constructeur mondial d'automobiles (7 millions par an) GENERAL MOTORS se mit donc à la recherche d'un catalyseur qui technique-ment et économiquement permettrait de répondre aux exigences des services anti pollution.



Rhône Progil a pu proposer un support de catalyseur (billes) qui s'est révélé un des meilleurs sinon le meilleur.

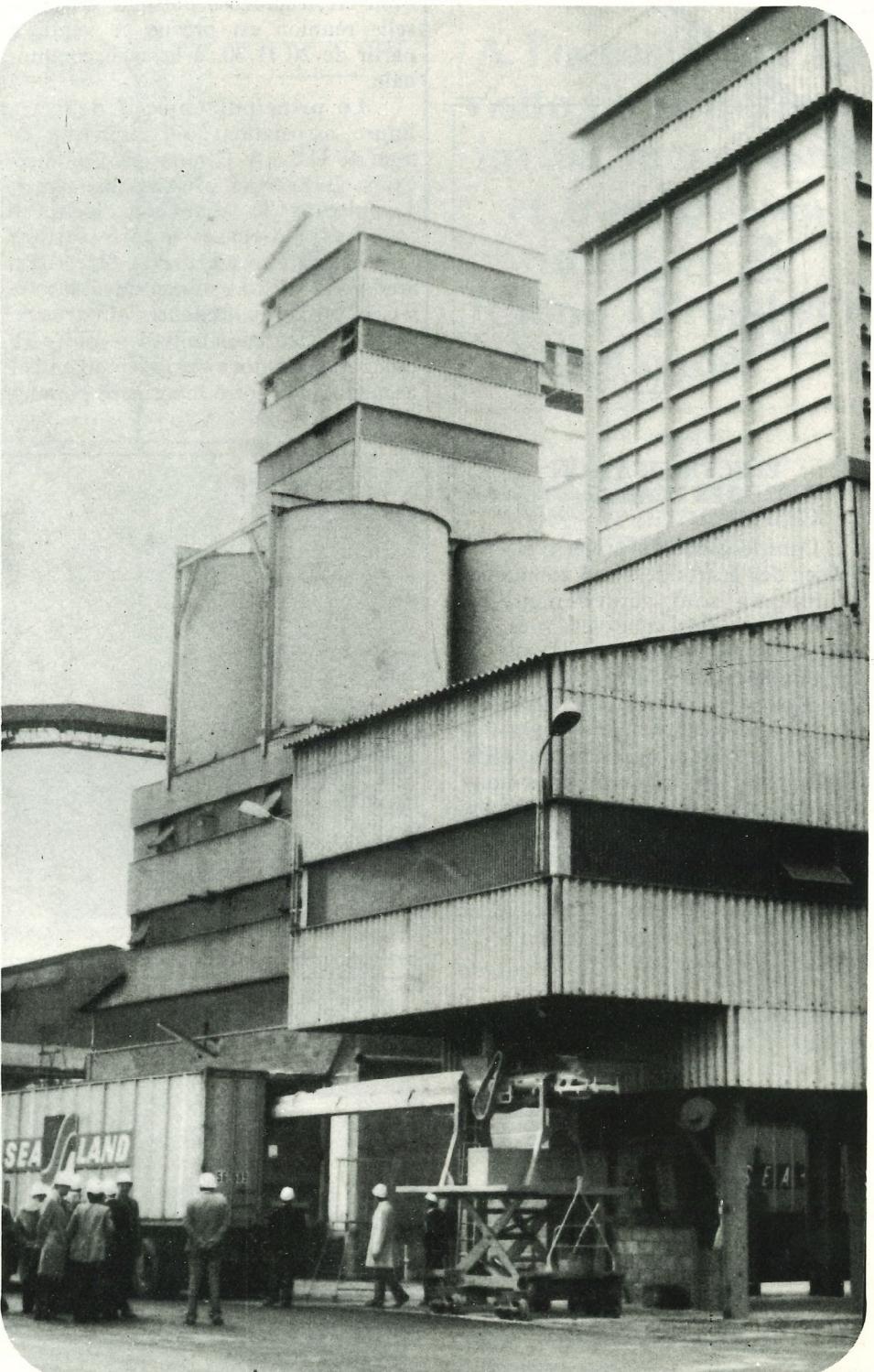
La fabrication industrielle du support a démarré au mois de mars 1974 et les petites billes blanches sont acheminées aux U.S.A. aux termes d'un marché de 3 milliards d'anciens francs.

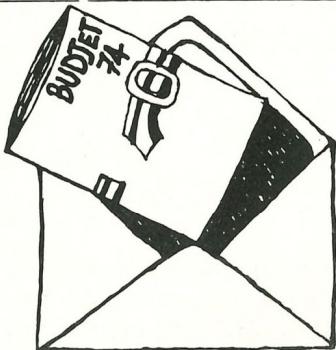
Ceci est tout à l'honneur du personnel de l'Usine et de la population Salindroise.

Ces commandes ainsi obtenues par l'usine constituent un très brillant résultat qui permet non seulement le plein emploi mais encore l'embauche de personnel ce qui permettra d'augmenter la population de notre modeste cité gardoise.

Par Pierre GONTIER

Atelier de post - combustion (Photo Studio Johell)





LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTE LE BUDGET

(6 mars 1974)

BUDGET PRIMITIF

Le maire soumet à l'examen du Conseil le projet de budget primitif 1974 dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions. Les conseillers présents, après avoir discuté le budget chapitre par chapitre et article par article arrête les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 2.621.648.42 F. équilibrées par les recettes pour la même somme. Le budget ainsi voté se traduit par une augmentation de 8 % par rapport à 1973.

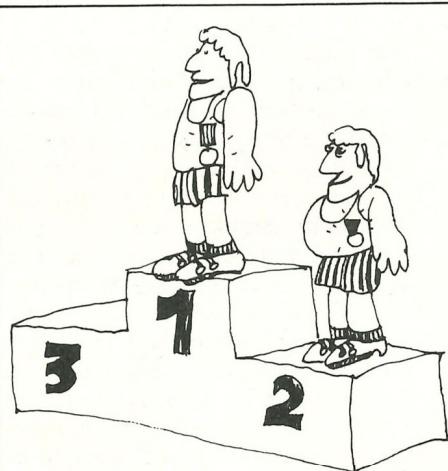
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Les dépenses de fonctionnement concernant le service de l'eau sont arrêtées à la somme de : 26.000 F. compensées par des recettes de même ordre. Pour la section d'investissement les dépenses de chiffrent à : 450.000 F. représentant les remboursements d'emprunts ainsi que divers travaux neufs et grosses réparations au réseau. En ce qui concerne l'assainissement, les dépenses de fonctionnement relatives aux intérêts d'emprunts frais de personnel, redevance à l'Agence du bassin, travaux et fournitures sont de l'ordre de : 55.317 F. Les dépenses d'investissement en remboursement d'emprunts et travaux neufs sont arrêtés à la somme de : 53.294 F.

MODERNISATION DE LA FISCALITE LOCALE

Les nouvelles dispositions concernant la taxe d'habitation qui remplace la cote mobilière avait été étudiées au

préalable par la commission des finances qui avait proposé l'étalement sur cinq ans du transfert des charges attachées à la taxe d'habitation. Dans le même ordre d'idée, le conseil municipal a fait connaître à M. le Directeur des services fiscaux qu'il donne son acceptation à l'étalement sur cinq ans, mesure qui aura pour effet d'atténuer les augmentations pouvant frapper les diverses catégories de logements.



M. DUPONT A REMIS LA MEDAILLE DE BRONZE A DEUX SPORTIFS SALINDROIS

(25 avril 1974)

C'est en présence de MM. Serre, président de l'A.S.S. Dumas maire, Gonthier, Chelay, Gras, adjoints au maire ; Bonnefoi, secrétaire général de l'A.S.S. et nombreux représentants des différentes sections du club omnisport local que, la semaine dernière, au mess Barathieu, M. Dupont, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, a remis la médaille de bronze de cet organisme à MM. Pierron et Pallade.

Après les allocutions d'usage, les médailles furent remises aux récipiendaires, lesquels furent tour à tour félicités par le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports qui leur «épingla», au nom du ministre, la médaille de bronze que MM. Pierron et Pallade ont amplement méritée pour les services rendus à la cause du sport amateur.

C'est sous les applaudissements de l'assistance que nos deux concitoyens reçurent ces récompenses.

Un apéritif d'honneur devait clôturer cette sympathique et amicale cérémonie.



A l'occasion de la visite de nombreux invités américains et français une interview de Rhône - Progil sur les ondes

SALINDRES, SANS ELECTRICITE CONNAIT DE DIFFICILES SITUATIONS

(5 mars 1974)

Par le fait des conditions atmosphériques aussi exceptionnelles que désastreuses, Salindres a été confronté sans préavis et sans entraînement avec des moyens souvent précaires à des situations insolites, qui sont très vite devenues préoccupantes. En effet, dès dimanche en fin de matinée, la rupture de câbles électriques de haute tension provoquée par l'importante chute de neige qui s'est abattue dans la région, a privé notre cité d'électricité, d'où pas de chauffage pour certains, pas d'eau ou presque pas et pas de pain.

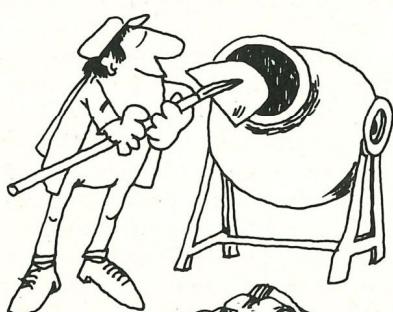
Après avoir été sérieusement perturbée pendant vingt - quatre heures, la situation s'améliorait sensiblement hier soir, grâce surtout aux efforts des élus locaux et en particulier grâce à la diligence de notre premier magistrat.

C'est ainsi que tout était mis en œuvre pour que fonctionne le réseau d'eau. Dans ce domaine, la situation devrait redevenir normale dans la journée.

Une distribution de 400 pains fournis par un boulanger alésien, a eu lieu hier après - midi. Une seconde

1974 EN BRIEF

distribution est prévue pour cet après - midi, en mairie. Dans les écoles, le manque de chauffage a nécessité la fermeture de certaines classes, notamment au C.E.G. qui est fermé jusqu'à jeudi matin. Dans les P.T.T., le réseau téléphonique a été endommagé à 50 % et des perturbations dans la distribution du courrier risquent de se produire. Chez Rhône - Progil, où le plan O.R.S.A.L. a été mis en application dimanche, certains ateliers ont dû réduire leur production, notamment aux produits fluorés et aux alumines. En ville, la circulation est à peu près normale, les routes ayant été dégagée dès dimanche après - midi. Plus difficile est l'accès des écarts, où les chemins sont recouverts d'une bonne épaisseur de neige 30 à 40 cm.) Espérons que dès aujourd'hui, le temps sera plus clément et qu'il favorisera ainsi le retour à une situation normale conditionnée avant tout par le rétablissement du réseau électrique qui a été en partie remis sur la ville dès hier soir, vers 20 heures.



**QUAND SALINDRES RELEVE
LE DEFI...**
(13 avril 1974)

L'été dernier, la Société Rhône - Progil obtenait un contrat pour la

post - combustion automobile dans des conditions très difficiles. Il est exceptionnel que les plus grands constructeurs américains d'automobiles acceptent de se lier à un fournisseur étranger.

Par ailleurs, les Américains ont signé le contrat le plus tard possible tout en souhaitant recevoir du produit le plus tôt possible.

De sorte qu'il fallait réaliser des installations très importantes dans un temps extrêmement court, la partie était presque impossible à gagner.

Salindres se devait de relever le défi international et montrer que les Français sont capables de faire des exploits pour réaliser l'impossible. Les services de l'usine et les entreprises ont déployé une énergie farouche pour réaliser les installations dans les délais prévus. La malchance n'a pas contrarié ses efforts. L'hiver a été doux et les travaux de Génie Civil venaient juste d'être terminés quand a éclaté la grève des cimenteries. Le pari a été gagné. Les installations ont même été terminées avec quelques jours d'avance et sont actuellement en marche. Tous ceux qui ont pris part à cette œuvre doivent être fiers du résultat et méritent d'en être félicités.

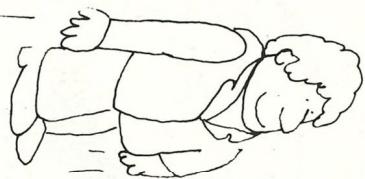
LA MATERNELLE «RHÔNE PROGIL» INTEGREE AUX ECOLES PUBLIQUES

(9 mai 1974)

Après de laborieuses et multiples démarches entreprises par notre municipalité, l'un des nombreux «point noirs» de la situation scolaire de notre localité vient de connaître son dénouement.

Dénouement favorable puisqu'à la prochaine rentrée scolaire (septembre 74) le «Jardin d'Enfants» Rhône - Progil sera intégré à l'école maternelle publique de notre localité. Cette intégration est officielle puisqu'émanant du ministre de l'Education Nationale et parue au «Journal Officiel» du 24 avril dernier.

Une bonne nouvelle donc pour nos écoles publiques. Puisse - t - elle signifier le «début» du renouveau scolaire tant attendu par les parents d'élèves de notre localité et par nos administrateurs.



UN SALINDROIS MAJOR DE L'ECOLE DE L'AIR DE SALON DE PROVENCE

C'est un Salindrois qui vient de sortir major de la dernière promotion de l'Ecole militaire de l'armée de l'air de Salon - de - Provence.

A 26 ans, M. Pierre Nouelle, s'est en effet, classé premier sur 136 élèves. Ce brillant résultat lui vaudra sous peu le grade de lieutenant. En attendant le jeune Gardoisi s'est envolé pour le Japon où il doit effectuer un stage.



RHÔNE PROGIL A SALINDRES

**un demi
milliard (A.F.)
pour une
adduction
d'eau
également
profitable aux
habitants de la
commune**

DEMARCHES A FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE

P.T.T.

Pour que votre courrier suive : Remplir un ordre de réexpédition No 755 B de couleur verte. Le remettre ou l'adresser à la Poste desservant le domicile que vous quittez. Votre courrier sera transmis automatiquement à votre nouvelle adresse et ceci pendant une durée de un an. Présentez - vous à la poste de votre nouveau domicile pour le signaler.

COMPTE CHEQUES POSTAUX

Ecrire à votre Chef de Centre en indiquant votre intitulé actuel et en lui précisant votre nouvelle adresse. Demander en même temps un carnet de chèques à votre nouvel intitulé. (Toutefois, en attendant vous pouvez utiliser vos anciens carnets en rectifiant l'adresse). Si vous avez un compte à vue à la Poste de votre localité actuelle, demander par lettre (car il faut une demande écrite) au receveur de cette poste le transfert de votre compte à vue à la Poste desservant votre nouvelle résidence. Le nécessaire sera fait directement.

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE

Si vous ne changez pas de localité, le changement d'adresse pourra être fait à l'occasion du premier mouvement que vous ferez sur votre livret après votre emménagement. Si vous changez de localité, mais sans changer de département, il faut vous rendre au guichet habituel de votre résidence pour remplir un imprimé modèle 91. La transmission se fera automatiquement ensuite et votre numéro de livret restera le même. Si vous changez de département, même opération, mais le numéro de votre livret changera.

SECURITE SOCIALE

Si vous changez de domicile sans changer de Caisse, écrivez à cette dernière pour signaler votre nouvelle adresse en joignant votre carte d'immatriculation.

Dans le cas de changement de domicile avec changement de Caisse, écrivez à la nouvelle Caisse en signalant votre nouveau domicile et en joignant votre carte d'immatriculation et en précisant l'adresse à l'ancienne Caisse.

ALLOCATIONS FAMILIALES

En cas de changement de domicile avec changement de Caisse, écrivez à l'ancienne Caisse en indiquant votre nouvelle adresse et votre numéro d'immatriculation.

Vous devez faire le nécessaire auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales aussi vite que possible, si vous ne voulez pas subir de décalage dans le règlement de vos allocations.

ALLOCATIONS LOGEMENT

Si vous êtes allocataire familial, vos nouvelles conditions de logement peuvent vous donner droit à l'Allocation Logement. Les conditions à remplir étant très complexes, il est préférable de vous renseigner auprès de votre Caisse qui vous fournira une demande à remplir.

ALLOCATIONS DEMENAGEMENT

Egalement, si vous êtes allocataire et si vous déménagez pour une meilleure occupation de logement, vous pouvez avoir droit à la prime de déménagement. Là aussi, il est préférable de vous renseigner auprès de votre Caisse.

MAIRIE

Si vous êtes Français : indiquez votre nouvelle adresse à la Mairie que vous quittez et à celle de la localité où vous arrivez. Pour votre inscription sur la liste électorale, présentez vous à la Mairie de votre nouvelle résidence, muni d'une pièce d'identité, entre le 1er septembre et le 31 décembre, délai de rigueur.

Si vous êtes Etranger : lors d'un changement de résidence faire viser à la Mairie, votre carte de séjour.

EAU

Si vous êtes abonné à l'eau de la Ville, n'oubliez pas de faire relever votre compteur avant votre départ.

E.D.F.

Ne pas oublier de résilier votre abonnement avant de partir de votre ancienne adresse, soit par lettre, soit par une visite à l'unité facturière inscrite sur vos quittances.

Reabonnement : si la radiation se fait simultanément pour le gaz et l'électricité, le reabonnement au nouveau domicile doit être effectué à l'E.D.F. et également au G.D.F. soit en vous rendant à l'un et l'autre de ces services desservant votre nouvelle commune, soit par lettre et, dans ce dernier cas, un inspecteur se rendra chez vous.

PREFECTURE - CARTE GRISE

Si vous avez une voiture ou un véhicule immatriculé, vous devez dans les quinze jours qui suivent votre emménagement faire une demande de changement de carte grise.

Si vous changez de domicile dans le même département : adresser l'imprimé de demande (que vous pouvez recueillir à la Mairie) en recommandé à la Préfecture de votre nouveau domicile, accompagné de :

1e) carte grise

2e) une justification de domicile. Vous pouvez à cet effet remplir l'attestation de domicile que vous trouverez à la Mairie de votre nouveau domicile. Si vous changez de domicile dans un autre département.

demandez d'abord un certificat de gage ou de non - gage à la Préfecture de votre ancien département, par simple lettre en y précisant les caractéristiques de votre véhicule. Joindre à votre demande une enveloppe timbrée à votre nom (sans frais).

Ensuite, lorsque vous aurez reçu le certificat de non - gage, adressez l'imprimé de demande en recommandé, comme indiqué ci-dessus, en y joignant en plus l'imprimé de non - gage (datant de moins d'1 mois) le reçu du mandat-poste ou virement de la somme indiquée sur la demande et qui varie selon le véhicule (auto ou moto) et selon son ancienneté (plus ou moins de 10 ans d'âge).

Dans les deux cas, la Préfecture vous retournera votre nouvelle carte grise.

GENDARMERIE

Présenter à la Gendarmerie votre livret individuel et le fascicule de mobilisation, dans les quinze jours qui suivent le changement de domicile.

PERCEPTION

Vous continuez à verser, s'il y a lieu, vos tiers provisionnels à votre ancienne perception. Le solde sera versé à la perception desservant votre nouveau domicile en indiquant où ont été versés vos acomptes tiers provisionnels et leur montant, sur la prochaine déclaration de revenus, vous devez noter votre ancienne adresse et votre nouvelle adresse.

CONTRIBUTIONS MOBILIERES

Si vous avez des charges familiales importantes, y compris éventuellement les parents qui vivent avec vous, vous avez intérêt à vous faire connaître à votre nouveau contrôleur par lettre ou en effectuant une visite, sinon vous risquez d'être imposé en contributions mobilières sans tenir compte de ces charges familiales, qui ne seraient pas connues.

ASSURANCES

Votre changement d'adresse peut nécessiter des transformations dans vos différentes polices d'assurances, particulièrement Incendie et Auto. Vous devez faire le nécessaire dans les jours qui suivront votre emménagement. Effectuer le changement de domicile.



10, Place Gabriel Péri
ALES



OUVERT TOUS LES JOURS DE 08 h 45 à 12 h et de 14 h 15 à 19 h 00 (sauf le dimanche)

Philips-Alès-Radio

4, avenue de la Gare - 30 ALES
TELEVISION COULEUR — RADIO — MACHINES A LAVER

Tél. : 86-07-36



Société Régionale de Distribution d'Eau

Exploitation de Réseaux de Distribution d'Eau et de Chauffage Urbain

Entretien de Réseaux d'Assainissement

34, Quai Boissier-de-Sauvage 30 ALES

Tél. : (66) 86-03-66

Tous Travaux Routiers

entreprise GIRAUD Frères

REVETEMENTS — MATERIAUX ENROBES — STABILISATION DES SOLS

CYLINDRAGES — TERRASSEMENTS MECANIQUES — LOCATION D'ENGINS

TRANSPORTS

Rue Général Gambis

30 ALES

Tél. : 86-08-19



GRAND HOTEL DU PARC

★ⁿⁿ

GERANTS : M. et Mme LARGUIER

HOTEL TOUT CONFORT dans un cadre de verdure
RESTAURANT — Repas de Noces - Banquets - Séminaires

Ouvert toute l'année

Les Fumades

30 ALLEGRE

Tél. : 85-60-85

«CASINO DES FUMADES»

OUVERT DE PAQUES A MI-OCTOBRE
BOULE OUVERTE JUSQU'A 4 HEURES DU MATIN
SON RESTAURANT «LES CHANDELLES» ET SES SPECIALITES NORMANDES
RESERVATION ☎ 85.62.05
SES «BALS A PAPA» SUR LA TERRASSE OMBRAGEE
CONCOURS DE PETANQUE TOUS LES VENDREDIS DU MOIS D'AOUT



STATION THERMALE «LES FUMADES»

30500 St Ambroix à proximité de SALINDRES, d'ALES et de Nîmes
Etablissement NEUF - Nouvelle Direction - Ouvert du 1er Avril au 30 Novembre

CENTRE MEDICAL des FUMADES — Tél. : 85.61.34
Etablissement THERMAL Tél. : 85.62.19

Son SOUFRE miracle unique en France - Ses EAUX dépuratives -

Traitements des VOIES RESPIRATOIRES

O.R.L. - Dermatologie - AGREE Sécurités Sociales - Toutes Mutuelles

Entreprise

MUSELLI

CHAUFFAGE CENTRAL - CLIMATISATION
SANITAIRE

Dépannage assuré dans la journée

LE SAUT DU LOUP - ROUSSON - 30340 SALINDRES Tél.: 85.60.22